



Les Sept Lumières

Les sept lois données à toute l'humanité.

Sept lois tenues pour obligatoires pour tout être humain, non pour un peuple et non pour une religion. La tradition les lit toutes dans un unique verset adressé à la première personne, en Béréchit 2, 16, et les expose en Sanhédrin 56b et dans les Hilkhot Melakhim 9, 1 du Rambam.

- | | | |
|------------------------------------|---|-------------|
| 1 | Reconnaître le D-ieu unique, et ne servir rien d'autre
Avoda Zara — service étranger | עבודה זרה |
| 2 | Traiter le Nom de D-ieu avec respect
Birkat Hachem — bénir le Nom | ברכת השם |
| 3 | Ne pas assassiner
Chefikhout Damim — effusion de sang | שפיכות דמים |
| 4 | Garder les limites du sexe et de la famille
Guilouï Arayot — dévoilement de la nudité | גילוי עריות |
| 5 | Ne pas voler
Guézel — vol à découvert | גזל |
| 6 | Ne pas manger la chair arrachée à un animal vivant
Éver Min Ha'haï — un membre du vivant | אכר מן החי |
| SIX RETIENNENT. LA SEPTIÈME BÂTIT. | | |
| 7 | Établir des tribunaux de justice
Dinim — jugements | דינים |

Deux pièces, la même table, les mêmes chaises, le même pain. Dans la première, quelqu'un a disposé la pièce pour se faire plaisir. Dans la seconde, quelqu'un l'a préparée parce qu'un hôte va venir. Chaque détail est identique. Une seule des deux est un foyer, et la différence n'est pas dans la pièce.

Lire le livre entier, gratuitement, sur seven-lights.vercel.app

Offert pour l'étude et la méditation. Sans autorité halakhique. Ne remplace pas l'accompagnement d'un rabbin.
Aaron Abush, Sacred Bridge Collective. Libre de lecture, de partage et de traduction, pas à vendre.